

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

4EME Réunion de 2014

Séance du 27 juin 2014

CG20140627_48
id. 932

L'an deux mille quatorze le vingt sept juin , les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE

**PLATE-FORME GRAND SUD LOGISTIQUE SUR LES COMMUNES
DE CAMPSAS, LABASTIDE-SAINT-PIERRE ET MONTBARTIER**

Comme prévu dans ses statuts, le Syndicat Mixte Grand Sud Logistique est tenu de soumettre tous les ans son budget à l'Assemblée Départementale. Je vous propose donc à travers ce rapport, d'examiner le budget de l'exercice 2014.

I. Budgets du Syndicat Mixte Grand Sud Logistique

Pour mémoire, le Syndicat Mixte Grand Sud Logistique dispose de trois budgets :

- le Budget Principal dédié à la structure administrative du Syndicat Mixte,
- le Budget Annexe de la Z.A.C dédié à l'opération d'aménagement, de viabilisation et de commercialisation de la Z.A.C,

- le Budget Annexe STEP dédié à la réalisation, la gestion et l'exploitation de la Station d'Épuration.

A - Budget Principal

Section de fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement pour l'exercice 2014 comprennent :

- les charges à caractère général pour un montant de 205 586,32 €
- les charges de personnel et frais assimilés pour 137 960 €
- les charges exceptionnelles pour 38 606 €
- les dépenses imprévues pour 15 000 €
- les autres charges de gestion pour 5 000 €
- les charges financières pour 3 431 €
- pour finir, les opérations d'ordre entre sections s'élèvent à 176 196 €

Par ailleurs, les recettes de fonctionnement comprennent notamment les participations statutaires du Conseil Général et des trois communes :

- Département : 272 000 €,
- Campsas : 16 000 €,
- Labastide-Saint-Pierre : 16 000 €,
- Montbartier : 16 000 €.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 581 779,52 €.

Section d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement sont composées :

- du solde de la subvention au Syndicat Départemental d'Énergies de Tarn-et-Garonne d'un montant de 99 788€ au titre du déploiement du réseau gaz naturel,
- des acquisitions et aménagements nécessaires dans le cadre de la mise en œuvre des mesures compensatoires.

Concernant les recettes, l'excédent de l'exercice précédent est intégré ainsi que l'amortissement du matériel acquis.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 481 606,81 €.

Suite à l'implantation de la société Intermarché – Groupement des Mousquetaires, le Département a perçu au titre de la taxe d'aménagement 751 781 €.

B – Budget Annexe de la Z.A.C

Section de fonctionnement

Les dépenses de la section de fonctionnement pour l'exercice 2014 comprennent :

- les charges à caractère général s'élevent à 1 591 017,87€, et portent sur le renforcement électrique de la Z.A.C par la mise en place d'un nouveau transformateur sur le poste source de Finhan, l'aménagement de la zone de services, l'étude de la connexion de la voirie du Claou à la voirie de la Z.A.C,
- les charges financières liées au remboursement des intérêts des emprunts en cours pour un montant de 526 262,93€,
- les dépenses imprévues s'élèvent à 212 000€,
- la reprise de l'ensemble des achats stockés pour un montant de 14 693 062,89€.

Les recettes de fonctionnement correspondent :

- aux prévisions de vente des terrains pour un montant de 3 213 441,02€,
- une subvention exceptionnelle FNADT soldée sur cet exercice pour un montant de 37 573€,
- la valeur du stock pour un montant de 16 109 903,86€ intégrée au titre des opérations d'ordre.

Section d'investissement

Le montant des dépenses de cette section pour l'exercice 2014 est de 181 419,64 €. Ce chiffre correspond au remboursement du capital des emprunts contractés sur les exercices précédents.

Concernant les recettes, elles intègrent le solde d'exécution reporté pour 1 271 695,27 € et les opérations d'ordre relatives à la gestion de stock.

Cette section s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 15 677 659,48 € par les opérations d'ordre.

<u>Stock foncier et travaux</u>	<u>Stock terrains aménagés et viabilisés</u>
Acquisition foncière (portage SAFER-SOGAP) 7,5 millions d'euros	73Ha de terrain disponible à la commercialisation (30€/m ²) 21,9 millions d'euros
Ensemble des prêts lié à l'opération d'aménagement (portage Syndicat Mixte) 15,2 millions d'euros	Subvention Conseil Régional Phase 2 1 million d'euros
Total : 22,7 millions d'euros	Total : 22,9 millions d'euros

C – Budget Annexe STEP

Section d'exploitation

Les dépenses de la section d'exploitation totalisent 43 309,01€.

Les charges à caractère général représentent 18 039,02€, dont 8 094,02€ d'exploitation technique par la SAUR.

Les charges de personnel sont estimées à 3 900 € pour cet exercice, tous agents confondus.

Les dépenses correspondant aux intérêts d'emprunts s'élèvent à 4 909,22€.

Le solde d'exécution négatif reporté s'élève à 4 702,77€.

Les recettes de la section d'exploitation proviennent d'une subvention exceptionnelle du Budget Principal pour 38 106,01€ et pour 5 203€ des redevances d'assainissement.

Section d'investissement

Pour les dépenses réelles de cette section, il est inscrit la réalisation d'une nouvelle Station d'Épuration (secteur Sud).

En recettes, le Syndicat Mixte contractera un emprunt pour financer cet équipement.

Cette section s'équilibre en dépenses et en recettes, par des opérations d'ordre, pour un montant de 765 048 €.

Le Syndicat Mixte est à la recherche de solutions pour équilibrer l'exploitation de cet équipement. Un travail a été engagé avec le SATESE (Service d'Assistance au Traitement des Effluents et au Suivi des Eaux) pour étudier, notamment, le raccordement de l'entreprise Thiriet à notre STEP.

II. Commercialisation

Le Syndicat Mixte Grand Sud Logistique a signé, le 7 février 2013, une promesse de vente d'une parcelle de 7Ha avec la société **Percier Réalisation et Développement (PRD)** dont le projet porte sur la réalisation d'un bâtiment de 32 000m².

PRD a déposé ses demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) en juillet 2013.

A ce jour, PRD a obtenu son permis de construire le 23 janvier 2014 et son dossier d'autorisation d'exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) le 2 juin 2014.

Le Groupe PRD est en phase de commercialisation et dispose d'un an pour trouver le preneur de son bâtiment.

Le Syndicat Mixte Grand Sud Logistique a également signé, le 5 février 2014, **une promesse de vente portant sur une parcelle de 15Ha avec la société 3R**, promoteur spécialisé en immobilier d'entreprises implanté sur l'agglomération toulousaine avec comme projet la construction d'un bâtiment de 50 000m².

Le permis de construire et le dossier ICPE sont en cours de finalisation et seront déposés auprès des services de l'État, pour instruction, dans les prochaines semaines.

Au-delà de ces parcelles dédiées à la logistique, le Syndicat Mixte développe, sur le secteur « Entrée Sud » de la Z.A.C, des lots dédiés aux PME-PMI. Dans ce cadre, **un groupement d'entreprises locales s'est porté acquéreur d'un lot de 10Ha**. Cet acheteur assurera la viabilisation des parcelles selon le cahier des charges de la Z.A.C.

Cette emprise foncière sera divisée en 21 lots, d'une surface allant de 2 000m² à 2 hectares. Le permis d'aménager a été obtenu et les travaux débuteront en septembre 2014.

III. Convention de « Bienvenue en Tarn-et-Garonne »

Dans le cadre de la mise en service de la Tranche 2 du bâtiment du « Groupement des Mousquetaires – Intermarché », l'exploitation du site a été confiée à la société STEF.

Le 16 avril 2014, le Syndicat Mixte Grand Sud Logistique et l'ADE82 ont signé avec STEF une convention de « Bienvenue en Tarn-et-Garonne ». Celle-ci porte sur **l'accompagnement de l'entreprise dans l'ensemble de ses démarches** d'implantation et de recrutement.

Aussi, le Syndicat Mixte Grand Sud Logistique, l'ADE82, différentes structures départementales (la Direction de la Solidarité Départementale avec son Pôle social de Montech, Tarn et Garonne Habitat, l'Agence de Développement Touristique), les Communautés de Communes concernées (Garonne et Canal, Terroir de Grisolles et Villebrumier), les services de l'État (Pôle Emploi, DIRECCTE Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) et le Conseil Régional au travers de son antenne, mobilisent leurs ressources pour répondre aux attentes de l'entreprise en termes de logement, de formation et de recrutement.

Le Syndicat Mixte Grand Sud Logistique et l'ADE82 ont organisé avec STEF, le 28 mai 2014, une réunion publique à la salle des fêtes de Montbartier pour informer les demandeurs d'emploi sur les postes à pourvoir. Plus de 200 personnes ont assisté à cette réunion.

A ce jour, la société STEF a reçu plus de 2 500 dossiers de candidature qui sont en cours d'examen.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.

□

□

□

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve le budget 2014 du Syndicat Mixte Grand Sud Logistique tel que sus détaillé pour :
 - le budget principal,
 - le budget annexe de la ZAC,
 - le budget annexe dédié à la réalisation, la gestion et l'exploitation de la station d'épuration ;
- Prend acte de la mise en place de la convention "bienvenue en Tarn-et-Garonne" portant sur l'accompagnement de l'entreprise dans l'ensemble de ses démarches d'implantation et de recrutement ;
- Précise qu'une subvention de fonctionnement de 272 000 € pour cette structure a été inscrite lors du budget primitif de 2014.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET